



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2023012
RSU 2022**

Séance du 17 Février 2023

Le 17 Février 2023, dix-neuf quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents :

M. DELIGEARD Arnaud, M. CHASSAGNE Jean-François, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. BONIN Gérard, M. GILLES Xavier, Mme LEBRE Amélia, M. MONNET Jérôme, Mme PELLETIER Emeline, Mme CHAUVET Anne-Marie.

Absents : M. DEVILLARD Claude, M. MAIRE Pierre.

Excusée : Mme DEGIRAL Laurence

Pouvoir : Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Mme CHAPPAZ Aurélie.

Secrétaire de séance : Mme PELLETIER Émeline.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 13 Février 2023.

Date d'affichage de la convocation : 13 Février 2023.

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

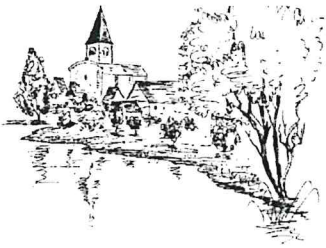
Vu l'avis du Comité technique départementale en date du 1^{er} décembre 2022 concernant le Rapport Social Unique 2021 agrégé ;

Vu le rapport social unique annexé ;

M. le Maire rappelle que le rapport social unique (RSU), nouveau document réglementaire prévu à l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique se substitue au Bilan social.

Ce rapport doit être produit chaque année et être transmis à la DGCL (Direction générale des collectivités locales). Le RSU a été élaboré pour la première fois en 2021 et sa mise en œuvre sera progressive (décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020).

Dans le cadre de la réalisation du Rapport Social Unique en 2022 pour l'année 2021, le Centre de Gestion a présenté en Comité Technique un RSU unifié regroupant l'ensemble des données des collectivités et établissements de moins de 50 agents affiliés (anciens bilans sociaux à faire tous les deux ans). Il convient d'avaliser ce document par délibération.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le RSU et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD



Délibération exécutoire AR du Contrôle de la Légalité 003-210302899-20230217-2023012-DE
En date du 21/02/2023
Publication réglementaire effectuée le 21/02/2023